



Commune de Rouvroy CLDR du 20 mars 2023 - Compte-rendu

FRW/2023-03-30/Ale

Présences

CLDR : 11 présents et 1 excusé (voir liste en fin de document)
Extérieurs : Jean-Philippe Van Eysden et William Seivert (architectes)
FRW : Alisée Lequeux, agent de développement

Ordre du jour :

- Approbation du CR du 7 novembre 2022
- Rapport annuel 2022
- Présentation de l'avant-projet de la MV de Harnoncourt et demande de validation
- Présentation de l'avant-projet du Cœur de village de Rouvroy et demande de validation
- Suites et divers

1. Rapport annuel 2022

Le rapport annuel est passé en revue avec les membres de CLDR qui en ont reçu une version papier. La dernière partie du rapport (annexe 5) reprend la programmation triennale, c'est-à-dire les trois prochains projets à mettre en œuvre. La proposition est :

1. 2022 + 1 an : création d'une maison multiservices à Torgny (PM-1-3)
2. 2022 + 2 ans : création d'une maison de la nature et de la vigne à Torgny (PM-2-5)
3. 2022 + 3 ans : rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau (PM-3-4)

→ Les membres de la CLDR valident cette proposition.

Remarque des membres :

- Concernant la prime pour la pratique du sport, il ne s'agit pas d'une mise en place mais plutôt d'une actualisation (elle existait déjà mais elle était limitée aux personnes agréées de 5 à 25 ans. Désormais, elle est étendue à tous les citoyens de la commune).

2. Présentation de l'avant-projet de la MV de Harnoncourt et demande de validation

A. Présentation de l'avant-projet par l'architecte Jean-Philippe Van Eysden

Les plans sont repris **en annexe 2.**

Le projet s'inscrit dans le volume principal du bâtiment. L'annexe sur l'arrière est supprimée. L'entrée se fera par le pignon avec un **auvent** en acier noir.

Aménagement extérieur

Les arbres seraient conservés avec un espace pelouse. Une zone en dur (dalle béton) est également prévue pour pouvoir y placer des tonnelles, etc. L'architecte ne propose pas de placer quelques jeux/agrès pour enfants, car il y en a déjà près de l'école.

Au niveau du **parking**, l'architecte souligne qu'il s'agit d'une maison de village, et donc que les utilisateurs sont majoritairement des villageois qui peuvent venir à pied. A son sens, il n'y a donc pas besoin de créer beaucoup de parking. Il existe des zones de parking à proximité (près de l'école et celle du Rox). L'architecte propose donc de partir sur 3 places de parking situées le long de la voirie, près de l'entrée de la salle, laissant de la place pour une zone polyvalente. Un accès ponctuel est possible pour les livraisons et dépôts de matériels. Une place PMR est prévue devant l'ancienne école. Cette option est également plus sécurisée étant donné qu'il y a moins de manœuvres à effectuer sur une zone « abords » où par exemple des enfants sont susceptibles de passer.

L'architecte propose d'inscrire le nom de la salle en façade extérieure près de la porte d'entrée.

Aménagement intérieur

Au rez-de-chaussée :

- Une entrée accédant aux sanitaires et à une zone conçue comme une pré-salle (par exemple pour les apéritifs, disc-jockey ...) A noter qu'un accès vers les abords est envisagé depuis cette petite salle via une porte vitrée.
- Une grande salle : de taille plus conséquente (100m²) pour des réceptions allant de 60 à 80 personnes assises. Cette salle bénéficie d'une lumière importante grâce à des fenêtres de part et d'autre.
- Un bar.
- Une cuisine simple d'utilisation en inox avec deux grands bacs pour l'évier, des rangements et une hotte.
- Un local technique.
- Une entrée séparée avec un escalier en béton vers l'étage.
- Une porte de secours située à l'avant du bâtiment revêtue d'un pare-vue.
- Des toilettes mixtes et des toilettes familiales (PMR et bébés).

1er étage : la démolition du plancher permettra une remise à niveau

- Un espace polyvalent de 45m²
- Une salle de réunion
- Un bureau/réserve : à voir en fonction de l'usage
- Des toilettes PMR
- Un comble non aménagé : il est prévu de l'isoler mais pas de l'aménager. A priori, il n'y a pas de besoins spécifiques et l'aménagement de cette partie augmenterait considérablement le budget du projet.

2e étage

- Une mezzanine accessible par l'espace polyvalent : 4 fenêtres de toit et une en façade y serait placées pour apporter de la lumière. L'architecte propose un garde-corps métallique.

À noter que de manière générale, une réflexion a été réalisée sur :

- **la luminosité** de chaque pièce du bâtiment (et des fenêtres envisagées en fonction avec des stores aux endroits nécessaires pour gérer la chaleur).
- **l'acoustique** en envisageant la mise en place de tentures.
- l'accès **PMR** : l'ensemble du bâtiment est accessible mise à part le 2^e étage.
- **l'isolation**. La façade sera isolante sur le côté et à l'arrière. A l'avant par contre, ce sera une isolation par l'intérieur. Le sol sera également réisolé.
- **l'aération**. Les fenêtres seront ouvrables partout mise à part le grand châssis à l'arrière de la salle qui sera fixe. Il y aura également une ventilation double flux.
- **le chauffage** : l'architecte propose deux options :
 1. Partir sur de la géothermie avec une pompe à chaleur dans le local technique et un chauffage sol.
 2. Se raccorder au système de chauffage du ROx alimenté par Burgo. Dans ce cas, l'accord de Burgo sera nécessaire. Pour ce faire, il faut d'abord établir un calcul pour voir ce que ça représenterait pour eux. Si cette option est choisie, il faudra passer par l'école et donc relier également l'école au système. A noter qu'il arrive (même si c'est très rare) que Burgo s'arrête et que dans ces cas-là, il n'y a donc pas de chauffage pendant l'arrêt => *à réfléchir, notamment d'un point de vue financier.*

B. Remarque membres de CLDR

- Mme Ramlot propose d'intégrer un terrain de pétanque dans le projet. Les membres de CLDR apprécient cette proposition.

Moyennant cette remarque,

➔ **La CLDR approuve l'avant-projet de la rénovation de la salle de village d'Harnoncourt.**

3. Présentation de l'avant-projet du Cœur de village de Rouvroy et demande de validation

A. Présentation de l'avant-projet par l'architecte William Seivert

Les plans sont repris **en annexe 3.**

Un des enjeux est **de réduire considérablement l'étendue de tarmac** de ce cœur de village (le rond-point laisse par exemple beaucoup trop de place à la voiture et non aux usagers lents).

Au niveau du rond-point justement, il est envisagé de le réduire en taille pour laisser place à davantage de parking à destination des résidences-services.

Au niveau de la **circulation**, il sera possible de remonter sur la rue de Montmédy depuis la Rue des Ouyelis, mais pas par le Quartier des Ouyelis, la circulation se fera donc en **sens unique**.

L'espace « **terrasses** » (d'ici 22-23) représentent environ 3 à 5m. La création de ces terrasses à usage privatif est un réel point positif pour les propriétaires concernés.

L'architecte indique que la **végétation** permettra de structurer ce cœur de village.

B. Remarque membres de CLDR

- Ne serait-il pas possible d'aménager un îlot pour se reposer à la fin de l'Avenue Adam, car pour les personnes âgées, la route est large et donc fatigante à traverser.
=>William Seivert indique que l'aménagement prévoit de réduire la voirie donc le problème ne se présentera plus.

C. Suites administratives

- Il est à noter que le projet d'aménagement du cœur de village a été complété par une étude de la traversée du hameau par la route régionale. La mise en œuvre de ce deuxième projet dépendra du financement régional (rien avant 2026, date de la prochaine programmation des travaux).
Cependant afin que le projet d'aménagement du cœur de village soit cohérent, les travaux pourront aller jusqu'au filet d'eau de la route régionale. La Région est d'accord (mais ne donnera pas de financement).
➔ La Région n'a toujours pas envoyé cet accord à la Commune. La Commune voit avec M. Sébastien Ska.
- Au niveau de l'électricité, l'idée est de se raccorder à la cabine électrique existante.
➔ Une copie du bail emphytéotique entre l'ACIS et la Commune doit être envoyé à la DDR (la Commune voit avec Mme Lardinois).
- Le mètre estimatif doit être vérifié ➔ La Commune voit avec M. Bernard Dellacherie.
- À l'avenir, il est prévu d'intégrer une maison médicale dans ce cœur de village. Pour ce faire, il sera notamment question d'un déclassement de voirie. Pour ce point et afin d'anticiper ce futur projet dans les meilleures conditions, il serait préférable d'avoir l'avis préalable de l'urbanisme au niveau de la Région.
➔ La Commune voit avec Mme Charline Malek et si ok lance la procédure de déclassement.

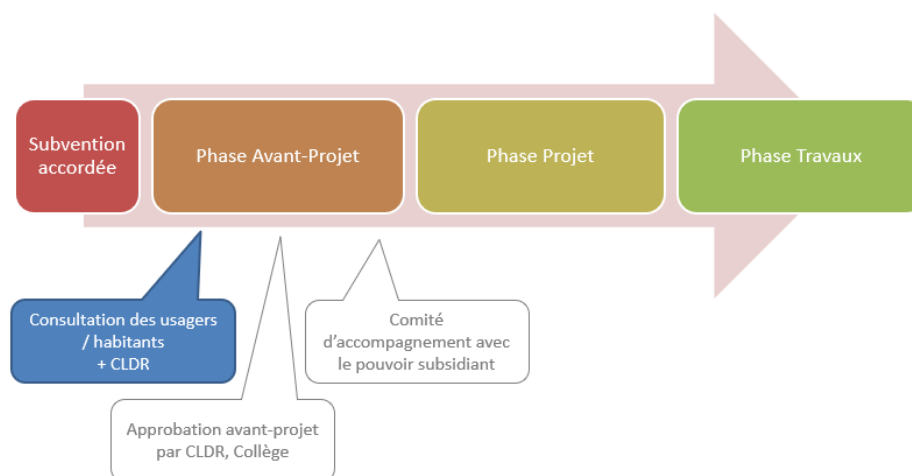
Moyennant toutes ces remarques,

➔ La CLDR approuve l'avant-projet de l'aménagement du cœur de village de Rouvroy.

4. Suites et divers

- Mai 2023 :
présentation des
avant-projets à
l'Administration du
Développement
Rural

Ligne du temps – convention DR



- Enquête publique sur l'avenir de Burgo le 6 avril à 20h au Complexe sportif de Virton. Cette réunion aura pour but de présenter les conclusions et recommandations de l'étude d'incidences et présentera les réponses de l'exploitant à ces recommandations. Les riverains présents auront également la possibilité de poser leurs questions à l'exploitant ainsi qu'aux bureaux d'études.
- La FRW rappelle l'existence de sa page Facebook. N'hésitez pas à y aller faire un tour 😊
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>

Alisée Lequeux
Agent de développement

ANNEXE 1 : LISTE DE PRÉSENCES

MEMBRES DE LA CLDR PRÉSENTS (11)

Prénom	NOM
Marie-Laure	ADAM
Coralie	CAUDRON
Laurence	DOUTRELEPONT
Jeannine	DUMONT
Daniel	EISCHORN
Philippe	GUISSARD
Stéphane	HERBEUVAL
Jérôme	PÉTIT
Alain	PIREAUX
Carmen	RAMLOT
Françoise	TOUSSAINT

MEMBRE DE LA CLDR EXCUSÉ (1)

Prénom	NOM
Louis-Marie	BERT